

## SOS Recherche publique : l'INSERM dans tous ses états ?

Par le Bureau national INSERM du SNCS

Ce texte publié dans le BI 458 de juin 2002 a été envoyé à l'ensemble des directeurs d'unité INSERM et à tous les adhérents SNCS de l'INSERM.

**L**e SNCS s'inquiète de la multiplication des décisions prises à l'INSERM sans que les avis de la communauté scientifique ne soient pris en compte ou sans que son avis soit sollicité.

### DÉCISIONS SANS CONCERTATION

On assiste à la mise en place de toute une série de mesures qui touchent aussi bien l'organisation de la recherche, l'évaluation, le personnel et les financements avec une pression forte pour une recherche de plus en plus finalisée sans qu'une analyse pertinente et approfondie de la situation n'ait été faite, ni que les objectifs poursuivis ne soient définis et, a fortiori, acceptés.

### ADMINISTRATIONITE AIGUË

A cette confusion s'ajoute le poids d'une *administrationite* dont on peut douter qu'elle soit au service de la recherche (bureaucratisme croissant, sous l'effet de mécanismes institutionnels nationaux et européens, lourdeur des procédures administratives, tant en matière d'approvisionnement des équipes en matériel de recherche que dans le domaine de l'évaluation de l'activité des chercheurs et des laboratoires, etc...).

La distanciation entre les avis émis par les instances scientifiques de l'INSERM et les décisions de la Direction générale atteint un point critique, comme en témoigne le texte adopté par le CS le 9 avril 2002 à la quasi-unanimité et qui est proposé pour publication dans INSERM ACTUALITES.

Le SNCS désapprouve les diverses mesures mises en place qui sont de nature à modifier profondément la notion de « service public » impliquant un développement équilibré des connaissances dans la durée, au-delà des créneaux qui apparaissent porteurs à un moment donné.

Nous constatons une pression croissante de notre Ministère pour déplacer la recherche vers les travaux les plus finalisés, autrement dit vers une efficacité et une rentabilité à court terme. Cette pression se manifeste par l'orientation des stratégies de développement scientifique vers la valorisation et le transfert aux dépens d'une recherche cognitive sur le fonctionnement du vivant et au prix d'une confusion croissante des rôles entre institutions publiques de recherche et monde industriel privé.

### QUELLE STRUCTURE POUR QUELLE RECHERCHE ?

La recherche à l'INSERM s'appuie sur un maillage d'Unités de recherche regroupant un ensemble de personnels stables (chercheurs, ITA, enseignants-chercheurs) qui s'engagent thématiquement dans la durée. Ce système est un système flexible dans lequel aucun groupe n'est pérenne.

La multiplication de structures de recherche « légères », à durée courte, souvent dans de gros instituts (très difficiles à fermer et liés au contexte local), vise à essayer de reproduire en France ce qui existe dans d'autres pays en accumulant les inconvénients et en perdant les avantages de chaque système. Il est pourtant urgent de déterminer quel type de structure est scientifiquement performant : Unités de recherche, super-Unités, EMI, Avenir... Le gigantisme n'est probablement pas une solution, même si la Communauté européenne semble s'y engouffrer, et la définition de ce qui doit permettre l'émergence est urgente.

### QUELLE EVALUATION POUR QUELLE RECHERCHE ?

Bien que perfectible, l'évaluation des laboratoires par les instances statutaires repose sur une comparaison nationale des dossiers par des

représentants de la communauté scientifique, pour partie élus, tous identifiés et responsables devant leurs collègues des arguments échangés et des classements proposés.

Les critères d'évaluation intègrent la qualité scientifique, les éléments de politique scientifique (maintien et/ou développement du potentiel de recherche dans l'ensemble des domaines biomédicaux) et la gestion du potentiel humain de l'Institut (chercheurs et ITA statutaires). Les classements sont, à l'INSERM, la concrétisation de la prise de responsabilité des instances d'évaluation.

### **MULTIPLICATION DES COMITÉS AD HOC : ATTENTION DANGER**

On assiste actuellement à une multiplication des comités ad hoc jugeant des appels d'offres (distribution de moyens, saupoudrage de crédits de diverses sources, sans réelle concertation entre les bailleurs de fonds du secteur public) et des recrutements de personnels non statutaires (CDD, bourses, postes d'accueil, Avenir...).

Ces moyens, de plus en plus importants, distribués aussi bien par l'INSERM que par le Ministère de la recherche, le sont au détriment d'un soutien de base aux laboratoires qui ont, par ailleurs, été évalués positivement.

Ces politiques incitatives rencontrent aussi des difficultés notables, dans la mesure où elles ne sont pas accompagnées d'une politique de recrutement de personnel stable et bien payé. Par ailleurs, la faiblesse de l'effort budgétaire français, comparé à celui des autres pays industrialisés, pose un problème majeur.

### **REVALORISATION DE LA CARRIÈRE DES CHERCHEURS ET DES ITA**

Les évolutions concernant les personnels sont aussi préoccupantes. Dans un contexte de vieillissement des personnels des instituts de recherche, les retards au recrutement sur un

statut stable de jeunes chercheurs, et plus encore d'ingénieurs et techniciens, la faiblesse des rémunérations et la raréfaction des promotions, ne peuvent être compensés par des mesures ponctuelles, qu'il s'agisse de la multiplication des recrutements d'agents sur des contrats à durée déterminée ou de revalorisation salariale sous la forme de primes pour certains.

### **TRANSFERT DE COMPÉTENCES**

On voit enfin se mettre en place un transfert de compétences, de responsabilités et d'autorité, du plan national au niveau régional d'une part, au niveau européen d'autre part, qui s'exerce dans la définition des axes prioritaires de recherche et de développement, dans le financement des activités des laboratoires, dans l'évaluation des structures et des personnes et bientôt dans la politique de l'emploi scientifique.

### **NÉCESSITÉ D'UNE MISE EN DÉBAT DE CES ÉVOLUTIONS**

On ne peut que s'inquiéter de l'absence totale de débat sur des changements qui bouleverseront à court terme l'idée que beaucoup se font de la recherche académique.

Tous ces éléments amènent le SNCS à demander qu'une discussion large soit mise en place au plus vite entre la communauté scientifique et les pouvoirs publics. Cette consultation devrait contribuer à l'évaluation des évolutions nécessaires à l'amélioration de la recherche et à une utilisation optimale des moyens publics s'appuyant sur le potentiel humain et culturel de la recherche publique.

Il y a des choses à changer : il y a d'abord un travail d'analyse nuancée à effectuer, organisme par organisme, comme au sein de l'Université. Nous sommes prêts à y participer de façon constructive. ■